

*Proposition présentée par les députés :
MM. André Pfeffer, Stéphane Florey, Michel
Baud, Bernhard Riedweg*

Date de dépôt : 20 mars 2018

Proposition de motion

demandant de faire la lumière sur le volet genevois de l'affaire Ramadan

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que M. Tariq Ramadan est inculpé en France pour viols ;
- que l'islamologue et théologien genevois a enseigné entre 1984 et 2004 à Genève dans divers établissements ;
- le rapport d'éducation et de confiance entre un enseignant et ses élèves ;
- que quatre anciennes élèves ont admis avoir eu des relations sexuelles avec le professeur Ramadan ;
- que ces quatre élèves étaient mineures au moment des faits ;
- que ces femmes disent avoir cédé à l'emprise psychologique de leur professeur ;
- la possibilité que d'autres victimes aient à ce jour gardé le silence ;
- que les directions d'établissement et le département n'ont jamais donné suite aux diverses dénonciations quant à des comportements illicites de M. Ramadan ;
- que l'aura internationale et le charisme dont bénéficiait M. Ramadan a desservi ses victimes ;
- le dénigrement des victimes et l'absence de réaction des conseillers d'Etat alors chargés du DIP ;
- que la secrétaire générale du DIP était une collègue de M. Ramadan ;
- les demandes citoyennes d'enquêter sur les dysfonctionnements au DIP ayant conduit à l'absence de réaction,

invite la Commission de contrôle de gestion

à rendre rapport sur le volet genevois de l'affaire Ramadan, notamment en :

- répertoriant les plaintes formées par d'anciens élèves d'établissements où M. Ramadan a travaillé ;
- évaluant les responsabilités des directions des établissements dans lesquels M. Ramadan a travaillé ;
- évaluant la responsabilité des anciens conseillers d'Etat chargés du DIP, lorsque M. Ramadan était enseignant ;
- recommandant une stratégie visant à améliorer l'écoute et le crédit accordé aux élèves victimes d'actes sexuels ou d'ordre sexuel de la part d'enseignants.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'islamologue et théologien suisse Tariq Ramadan est incarcéré en France pour des viols aggravés d'après le droit français. Tout récemment, une troisième femme a porté plainte à Paris contre M. Ramadan pour viol. Une de ses victimes françaises, « Christelle », accuse l'intellectuel musulman de lui avoir fait subir des actes d'une violence inouïe. Vu le rayonnement international du personnage, au moment de porter plainte dans un commissariat lyonnais, les policiers ont reçu « Christelle » d'un sourire moqueur.

Seul le volet genevois de l'affaire est toutefois pertinent. Autre pays, même comportement. M. Ramadan a enseigné entre 1984 et 2004 à Genève, d'abord au Cycle d'orientation des Coudriers, puis au Collège de Saussure. Aujourd'hui, quatre de ses anciennes élèves brisent le silence et dénoncent les abus sexuels que leur enseignant leur aurait fait subir. D'après plusieurs témoignages, M. Ramadan, alors enseignant au Collège de Saussure entretenait des relations sexuelles avec certaines de ses élèves encore mineures. Il aurait, d'après la *Tribune de Genève*, tenté de séduire sans succès une de ses élèves de 14 ans. Il serait arrivé à ses fins avec trois autres élèves alors âgées entre 15 et 18 ans.

Ces victimes décrivent toutes leur professeur comme un homme charismatique, intimidant, faisait peser sur elles une forte emprise psychologique, profitant de rapports d'éducation et de confiance pour commettre ces actes d'ordre sexuel.

A l'époque, plusieurs personnes étaient au courant que le professeur Ramadan n'avait pas toute l'éthique professionnelle requise. Un jeune homme, au courant des agissements de M. Ramadan, avait averti la direction du Collège de Saussure, mais le directeur s'était satisfait de la parole de M. Ramadan, alors doyen dans son établissement. Malgré les témoignages de plusieurs jeunes filles, aucun conseiller d'Etat chargé du DIP n'a réagi de manière appropriée, permettant ainsi à l'instituteur indélicat de continuer à abuser de nouvelles jeunes filles mineures en profitant de l'autorité prodiguée par son métier. Les conseillers d'Etat Dominique Föllmi (1989-1993), Martine Brunschwig Graf (1993-2003) et Charles Beer (2003-2013) n'ont pas su apprécier la gravité de la situation et prendre les mesures nécessaires d'ordre administratif et pénal à l'encontre de leur collaborateur.

Il faut dire que l'islamologue suisse au regard malicieux était déjà considéré comme une sommité intellectuelle mondiale, devenant une référence dans les milieux musulmans et se présentant comme un croyant qui pratique la religion musulmane qui désire jeter un pont entre deux univers : les civilisations de l'Occident et les civilisations islamiques. Difficile dans ce contexte pour de jeunes élèves de se confronter à leur professeur brillant et d'être entendues par les responsables hiérarchiques au DIP. L'ancien enseignant au Collège de Saussure finit même par être nommé pour enseigner à l'Université d'Oxford et devenir consultant pour le gouvernement travailliste de Tony Blair. La collègue doyenne de M. Ramadan quitte en 2015 ses fonctions au Collège de Saussure et devient secrétaire générale du DIP : cherchez l'erreur !

Si aujourd'hui quelques femmes ont trouvé la force de dénoncer les inacceptables violences sexuelles à leur encontre, il est probable que d'anciennes victimes, aujourd'hui mariées et mères de famille, ne souhaitent pas ou ne trouvent pas l'énergie nécessaire pour affronter celui qui fut autrefois leur enseignant.

Rien ne doit permettre de tolérer de tels agissements d'un professeur vis-à-vis de ses élèves, même un éventuel statut d'un intellectuel mondialement reconnu. C'est pourquoi, la présente proposition de motion invite la Commission de contrôle de gestion à rendre rapport sur le volet genevois de l'affaire Ramadan, notamment en évaluant les responsabilités des directions d'établissement dans lesquels M. Ramadan a travaillé ainsi que la responsabilité des conseillers d'Etat alors chargés du DIP.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.